Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM20262805079-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	25
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 8 mai 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Daniel GUERARD, Roland HERCOUËT, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Anne BRIONNE, Chantal PERSAIS à Roland HERCOUËT, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents : Sabine ROULLET

A été nommée secrétaire : Gérard BERRÉE

2026-2805-079 – Jeunesse – tarifs d'adhésion à l'espace jeunes

L'Espace Jeunes est ouvert à tous les jeunes âgés de 12 à 25 ans. Des activités sont proposées sur site.

Sur avis favorable de la Commission Jeunesse en date du 18 mai 2026 et afin de pouvoir bénéficier du service communal en direction des jeunes, il est proposé de fixer le coût de l'adhésion annuelle (selon le tableau suivant), et ce par jeune fréquentant l'Espace Jeunes pour une année scolaire (du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1) à compter du 1er septembre 2026 :

	Jeunes domiciliés à Bréal-sous-Montfort	Jeunes domiciliés hors commune
Passerelle CM2	7€	14€
Espace Jeunes 12-25 ans	10€	20€

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260528-DCM20262805079-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion à l'Espace Jeunes pour l'année scolaire 2026-2027 (du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1) aux tarifs ci-dessus, et ce à compter du 1er septembre 2026.

Résultat du vote : pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Gérard BERRÉE